

# CONTRAT DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULES

Entre les soussignés :

La société BCOOL PARIS, EURL au capital de 5000 €, dont le siège social est 7, rue Paul Lafargue 92800 Puteaux.  
499 400 315 R.C.S. NANTERRE - TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67499400315

(Ci-après « BCOOL PARIS »).

Représentée par Mr MEGUENI en qualité de Gérant, et :

Nom :  
Adresse :  
Tél. :  
E-mail :  
(Ci-après « le Client »),

BCOOL PARIS et le Client sont collectivement dénommées les « Parties » ou individuellement une « Partie ».

## 1- OBJET DU CONTRAT

BCOOL PARIS propose au Client et/ou à tout passager qu'il désignera, ses services de location de véhicule motorisé deux roues avec chauffeurs en vue de les mener à la destination communiquée (ci-après le « Service ») si celle-ci entre dans la zone de couverture du service.

## 2- ACCES AUX SERVICES

Le Client doit effectuer sa réservation de véhicule par téléphone au +(0)6 19 21 47 81 du lundi au vendredi, en mentionnant l'ensemble de ses coordonnées, (ci-après le ou les « Trajet(s) »), ou par Internet sur le site www.B-Cool.fr  
En cas d'annulation d'un Trajet dans un délai inférieur à (1) une heure avant l'heure convenue ou si le Client ne se présente pas au lieu de RDV dans les délais mentionnés à l'article 3, l'intégralité du trajet lui sera facturée.

## 3- TARIF ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le paiement est à régler à la prise de commande par carte bancaire (obligatoire pour tout départ en dehors de Paris) ou par chèque ou espèces lors du trajet au pilote (uniquement pour un départ de Paris).

Coût des trajets TTC (TVA = 5,5%)

PARIS / PARIS	30 €
PARIS / LA DEFENSE	40 €
PARIS / ORLY	50 €
PARIS / ROISSY	70 €
ORLY / ROISSY	85 €
LA DEFENSE / ORLY	70 €
LA DEFENSE / ROISSY	75 €
PRISE EN CHARGE	20 €
1/2 JOURNEE (4H)**	230 €
JOURNEE (8H)**	390 €
HEURE SUPPLEMENTAIRE*	70 €
ATTENTE PAR TRANCHE DE 15 MIN	15 €
AUTRES TRAJETS	SUR DEVIS
SAMEDI	+ 20%
De 6H à 8H et de 20H à 22H	+ 20%
De 22H à 6H	+ 30%
DIMANCHE et jours fériés	+ 30%

Attente au delà de 15 minutes. BCOOL PARIS ne peut s'engager à plus de 15 minutes d'attente sans appel de notification préalable. Pour les aéroports, l'attente est facturée à compter de 15 minutes après l'heure signalée de réservation. En cas de retard du pilote BCOOL PARIS par rapport à l'heure de réservation confirmée par e mail et sauf accord préalable de décalage entre le client et BCOOL PARIS, le montant est déduit du trajet effectué par tranche de 15 minutes au delà des 15 premières minutes dans la limite du montant du trajet et sauf cas de force majeure.

\* pour les majorations horaires, sera pris en compte l'heure de début et de fin de mise à disposition du chauffeur

\*\* les mises à disposition sont limitées géographiquement à Paris et ses 2 premières couronnes, les autres destinations faisant l'objet d'un devis préalable.

## 4- PRESTATIONS ET RESPONSABILITES DE BCOOL PARIS

BCOOL PARIS s'engage à faire le nécessaire pour mener le passager à destination dans les meilleurs délais et dans les conditions de sécurité optimales.

A ce titre, la conduite et la garde du véhicule appartient à BCOOL PARIS qui répond aux prescriptions du Code de la Route.

Limite des garanties

Pour les dommages matériels, le montant est limité à 100.000.000 euros.

Pour les dommages corporels, le montant de garantie est illimité, pendant la durée du transport, sauf les dommages causés par la faute du voyageur.

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de fumer, de transporter des substances inflammables, explosives, corrosives ou toxiques. Le non-respect de cette stipulation engage la responsabilité du Client et du passager. BCOOL PARIS se réserve alors la possibilité de tout recours éventuel.

Les animaux ne sont pas admis au transport sauf arrangement spécifique, en tout état de cause BCOOL PARIS ne saurait voir engager sa responsabilité de ce fait.

Il est expressément convenu que les retards sur les délais de transports dus à des difficultés imprévues de circulation n'ouvrent pas droit à des indemnités d'aucune sorte (embouteillages, accidents, déviation, conditions météo, événements divers etc.)

## 5- ATTRIBUTION DE COMPETENCES

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Si une ou plusieurs dispositions du présent contrat sont frappées de nullité ou d'inapplicabilité, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Tout litige relatif à l'interprétation ou l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nanterre.